

Les différentes possibilités pour transmettre vos actions

Informations sur les donations et la succession.

Quelles sont les solutions pour transmettre vos actions ?

Transmettre à vos proches des actions Air Liquide c'est, au-delà de la **performance du titre**, partager avec eux **une culture actionnariale** et **votre attachement au Groupe**.

	DONATION - PARTAGE	DONATION SIMPLE	DON MANUEL	PRÉSENT D'USAGE
	Partage anticipé, total ou partiel, de vos titres en faveur de vos enfants uniquement ^(a)	Partage anticipé de vos titres, au(x) bénéficiaire(s) de votre choix	Transmission facilitée de titres à vos proches	Cadeau réalisé à l'occasion d'un événement (mariage, anniversaire, fêtes de fin d'année...)
Acte notarié et effectué devant un notaire	●	●		
Mesures fiscales avantageuses	●	●	●	
Rapportable à la succession du donateur		●	● (inclus dans le partage des biens)	
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de clôture de la veille	●	●		
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration fiscale ou de la donation si celui-ci est supérieur			●	
Prime de Fidélité conservée	●	●	●	● (si donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible)
Le don doit être déclaré au moyen de l'imprimé fiscal 2735 dans le mois qui suit la donation au service des impôts du lieu de résidence des donataires			●	
Faible valeur par rapport à la situation financière du donateur				●
Aucune obligation déclarative				●

^(a) Donation-partage transgénérationnelle : donation en faveur des petits-enfants.

Bon à savoir

Pour les Actionnaires détenant leurs actions directement chez Air Liquide : documents à télécharger ou à envoyer.

Sur airliquide.com, vous pouvez télécharger les formulaires « **Don manuel** » ou « **Présent d'usage** » depuis la rubrique Actionnaires > Documents essentiels. En cas de donation devant notaire, pensez à transmettre à Air Liquide une copie des documents notariés.

Exonération d'impôts pour les donations

Tous les 15 ans, vous avez la possibilité de réaliser une donation en **exonération totale de droits** dans la limite de :

- 100 000 € pour **chaque enfant** et par **chacun des parents** ;
- 80 724 € pour **le ou la conjoint(e)** ou **partenaire de Pacs** ;
- 31 865 € pour **chaque petit-enfant** ;
- 15 932 € pour **chaque frère ou sœur** ;
- 7 967 € pour **chaque neveu ou nièce** ;
- 5 310 € pour **chaque arrière-petit-enfant**.

Succession

Vous pouvez anticiper la **répartition de votre portefeuille d'actions** à vos héritiers. À votre décès, **une attestation de votre notaire préalablement établie** et mentionnant votre régime matrimonial, les noms des bénéficiaires et le nombre de titres devant leur être attribués, permettra de **partager le portefeuille selon vos souhaits**. **Votre teneur de compte** (Air Liquide pour les Actionnaires directement chez Air Liquide ou votre établissement financier pour les Actionnaires passant via un établissement financier) **exécutera les instructions transmises** par votre notaire ou par le mandataire chargé de votre succession. Pour permettre la revalorisation des titres, votre teneur de compte doit recevoir **une copie de la déclaration de succession**.

Qui contacter

Votre notaire peut vous conseiller **des solutions sur mesure** pour la transmission de valeurs mobilières dans le cadre d'une **donation** ou de votre **succession** ; il en rédigera les actes.

Quelques exemples



La donation-partage en démembrement permet de transmettre vos titres tout en continuant à percevoir les dividendes : l'usufruit. Celui-ci peut être total ou partiel et les droits de donation sont réduits car basés sur la valeur en nue-propriété de la donation.



L'interdiction d'aliéner empêche la vente des titres ou leur donation pendant une durée déterminée fixée par le donateur.



Le droit de retour permet au donateur de redevenir titulaire des titres si le donataire décède avant lui.



Dans tous les cas, pensez à laisser des **instructions** ou **des documents à vos ayants droits**.

LE + AIR LIQUIDE

Une bande dessinée pédagogique offerte aux Actionnaires mineurs détenant leurs actions directement chez Air Liquide.

Déclinée en quatre versions selon l'âge de l'enfant, elle lui est envoyée pour expliquer la bourse et les activités opérationnelles d'Air Liquide.